

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Cimetière des Péjoces - Tarifs des concessions funéraires pour l'année 2010**

M. Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales, les concessions funéraires sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Pour l'année 2010, les tarifs des concessions funéraires, taxes et redevances suivants sont proposés.

Concessions de sépulture	2009	2010	Evolution
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 15 ans	242 €	246 €	1,65%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 30 ans	540 €	550 €	1,85%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m pour 50 ans	1 280 €	1 300 €	1,56%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 2m, cinquantenaire dite de 2 unités	2 560 €	2 600 €	1,56%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 15 ans	361 €	366 €	1,39%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 30 ans	800 €	812 €	1,50%
Pleine terre, d'une superficie de 2,40m par 1,20m pour 50 ans	1 920 €	1 950 €	1,56%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 1m, perpétuelle dite de 1 unité*	8 345 €	8 465 €	1,44%
Pleine terre, d'une superficie de 2m par 2m, perpétuelle dite de 2 unités*	16 690 €	16 900 €	1,26%
Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 15 ans	179 €	190 €	6,15%

Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 30 ans	358 €	375 €	4,75%
Colombarium ou jardin cinéraire d'une superficie de 0,65m par 0,65m pour 50 ans	720 €	740 €	2,78%

* Hors droits d'enregistrement :

- simples (2X1m) : 432€

- doubles (2X2m) : 860€

Location de caveaux particuliers sur concessions cinquantennaires	2009	2010	Evolution
Caveau de 1 place (*hors TVA)	540 €	550 €	1,85%
* TVA pour caveau 1 place	105,84 €	107,80 €	
Caveau de 2 places (*hors TVA)	810 €	820 €	1,23%
* TVA pour caveau 2 places	158,76 €	160,72 €	
Caveau de 3 places (*hors TVA)	1 070 €	1 085 €	1,40%
* TVA pour caveau 3 places	209,72 €	212,66 €	
Caveau de 4 places (*hors TVA)	1 310 €	1 330 €	1,53%
* TVA pour caveau 4 places	256,76 €	260,68 €	

	2009	2010	Evolution
Location de ceinture de béton (15,30,50ans) hors TVA	87 €	90 €	3,44%
TVA pour location de ceinture de béton	17,05 €	17,25 €	

	2009	2010	Evolution
Taxes (perçues à l'encontre du concessionnaire ou de son ayant-droit) d'une entrée en caveau de ville, en fosse d'attente ou en concession*			
110 €	112 €	1,82%	
<i>*Aucune taxe n'est perçue à l'occasion de l'inhumation des enfants sans vie et des enfants de moins de 28 jours</i>			

Redevances perçues à l'encontre du concessionnaire ou de son ayant-droit	2009	2010	Evolution
Droit journalier de séjour en caveau de ville	2,70 €	2,75 €	1,85%
avec perception au minimum de	9,10 €	9,20 €	1,10%
Droit journalier pour occupation du domaine public par dépôt d'un monument édifié sur caveau préexistant au-delà du délai de 24 heures prévu par le règlement du cimetière	13,90 €	14,00 €	0,72%
Droit forfaitaire pour remise en place dudit monument sur caveau par la Ville après le délai d'un mois prévu par le règlement du cimetière.	384 €	390 €	1,56%
Droit forfaitaire et mensuel pour occupation du domaine public par dépôt d'un monument édifié sur ceinture de béton préexistante	65 €	66 €	1,54%
Droit forfaitaire et mensuel pour occupation du domaine public pour dépôt d'un monument posé à même le sol	65 €	66 €	1,54%

Redevances perçues à l'encontre de l'entrepreneur	2009	2010	Evolution
Prix du service rendu pour le transport du béton des marbriers	13,90 €	14,50 €	4,32%
Droit forfaitaire, hebdomadaire et renouvelable, pour occupation du domaine public par dépôt de tas de terre ou de débris divers par les entrepreneurs :			
- en règle générale	13,00 €	13,20 €	1,54%
- lorsque le dépôt provient de fouilles exécutées pour la construction d'un caveau	55,40 €	56,00 €	1,08%
Droit forfaitaire pour évacuation d'urgence par la Ville des tas de terre ou débris divers déposés par les entrepreneurs			
- en règle générale	73 €	74 €	1,37%
- lorsque le dépôt provient de fouilles exécutées pour la construction d'un caveau	289 €	294 €	1,73%
Droit forfaitaire pour le rebouchage de fosse en cas d'urgence	198 €	201 €	1,52%

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider les tarifs des concessions funéraires, taxes et redevances à appliquer au cimetière des Péjoces, pour l'année 2010, dans les conditions proposées.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 5/02/10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

5 FEV. 2010

